**32ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(21 janvier-1er février 2019)**

**Chili**

**Intervention de la France**

Genève, le mardi 22 janvier 2019 (matin)

Merci Madame la Vice-Présidente,

La France salue l’engagement du Chili pour les droits de l’Homme. Le Chili a adhéré à plusieurs instruments internationaux et a renforcé son cadre institutionnel. Plusieurs réformes législatives ont été menées en faveur des droits des femmes et des personnes LGBTI. La France recommande au Chili de :

* + - * juger et punir les violations perpétrées pendant la dictature proportionnellement à la gravité des crimes ;
* instaurer des institutions de protection de l’enfance, et de réinsertion des mineurs délinquants ;
* avoir des programmes d’éducation sexuelle dans les écoles et des campagnes de prévention, en s’appuyant sur la société civile ;
* garantir l’accès aux soins pour les femmes souhaitant recourir à un avortement dans les cas prévus par la loi ;
* garantir le droit à un environnement sain ;
* lutter contre les discriminations contre les personnes autochtones.

Je souhaite au Chili plein succès pour son EPU./.